



HAL
open science

Dialogue interreligieux et cohésion sociale à La Réunion

Christiane Rafidinarivo, Thierry Malbert

► **To cite this version:**

Christiane Rafidinarivo, Thierry Malbert. Dialogue interreligieux et cohésion sociale à La Réunion. Florence Faberon. Liberté religieuse et cohésion sociale : la diversité française, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, pp.285-299, 2015, 978-2-7314-0975-8. hal-02279116

HAL Id: hal-02279116

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02279116>

Submitted on 5 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

19 - DIALOGUE INTERRELIGIEUX ET COHÉSION SOCIALE À LA RÉUNION

Christiane RAFIDINARIVO

*Docteur HDR en science politique, Université de La Réunion,
Chercheur associé au Centre Maurice Leenhardt de la Faculté de Théologie
de Montpellier (Institut Protestant de Théologie, IPT)*

et Thierry MALBERT

*Maître de conférences en science de l'éducation, Université de La Réunion,
Institut coopératif austral de recherche en éducation (ICARE, EA 4549)*

La question de la diversité est devenue en ce début de millénaire un enjeu majeur dans un grand nombre de sociétés du monde. Cette thématique est désormais omniprésente dans les sciences humaines et sociales. La Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle de 2001 est considérée comme un instrument normatif reconnaissant pour la première fois la diversité culturelle comme « héritage commun de l'humanité » et considérant sa sauvegarde comme étant un impératif concret et éthique inséparable du respect de la dignité humaine.

Qu'en est-il aujourd'hui de la reconnaissance de la diversité culturelle ? Son affirmation ne constitue-t-elle pas l'un des enjeux cruciaux du XXI^e siècle ? Elle en est en tout cas un des grands débats. La diversité des religions et leurs représentations sociales sont-elles sources de tensions politiques et de fragilisation de cohésion sociale ? Ou ne seraient-ce pas plutôt les rapports de force, voire les conflits politiques qui menacent la diversité, la liberté de religion et religieuse en pratiquant la cohésion par exclusion ?

À l'île de La Réunion, ancienne colonie française de l'océan Indien devenue département d'outre-mer en 1946, la reconnaissance de la diversité culturelle est récente. Jusqu'au début des années quatre-vingt, de nombreuses pratiques culturelles et culturelles autres que chrétiennes étaient interdites. La hiérarchisation culturelle issue du monde colonial se traduisait dans les représentations sociales hiérarchisées des religions et de leur traitement administratif. La politique territoriale française considérait ce type d'unicité culturelle comme le garant et le fondement de la légitimité territoriale ainsi que de la cohésion nationale, en outre-mer plus qu'ailleurs, en raison des spécificités de son peuplement sur des territoires éloignés. Aujourd'hui, La Réunion est caractérisée par le métissage culturel et le dialogue entre des cultes accessibles à tous, garant de cohésion sociale.

Nos recherches se proposent d'aborder, à partir du contexte de l'île de La Réunion, quelles nouvelles questions soulevées par ces dynamiques interreligieuses interpellent la cohésion sociale. L'approche contextuelle de la réalité réunionnaise et de l'émergence de dialogue interreligieux nous paraît nécessaire pour bien

comprendre les dynamiques cohésives qui vont susciter l'action du Groupe de Dialogue Interreligieux de La Réunion (GDIR) : l'interculturalité, l'interreligiosité et la socialisation cohésive. Après cela, nous analyserons la contribution du GDIR dans l'Espace public aux dynamiques de la cohésion sociale : sa posture politique pour la paix, sa participation politique citoyenne et sa contribution au vivre ensemble.

I. Les dynamiques cohésives du dialogue interreligieux à La Réunion

La protection et la promotion de la diversité culturelle font partie de la Déclaration universelle de l'UNESCO¹. Devenue à présent un concept politique, elle se traduit dans les législations nationales et européennes. Elle est l'un des objectifs prioritaires de la francophonie. Cela oblige les pouvoirs publics à prendre en compte la globalisation qui ouvre le monde mais conduit aussi à un défi inverse : gérer le retour des identités et la diversité culturelle et culturelle. Celles-ci s'expriment et sont contenues désormais autrement que dans le seul cadre autoritaire ou démocratique des État-Nations.

Selon Durkheim², la similarité est source d'exclusion et de violence alors que la diversité est source d'interdépendance, fondement de solidarité. Le fait est cependant que les interactions de la diversité peuvent aussi être tensionnelles et conflictuelles, voire mortelles, et signer un « désastre », « la mort du politique »³. Le double enjeu de développement et de sécurité est tel aujourd'hui que les politiques publiques, l'action publique et la gouvernance locale intègrent de plus en plus la dimension locale globale de la diversité. En France, les *Livres blancs de la défense et sécurité* de 2008⁴ et de 2012⁵ fondent la politique de défense sur un concept de sécurité qui ne relève plus de l'État seul mais de tous les acteurs de la société et des pays alliés. C'est dire si le concept de diversité est devenu éminemment politique et ce, dans le champ des rapports de force et de l'organisation politique. Cela représente un réel défi, particulièrement pour les politiques éducatives. Le dialogue interreligieux s'inscrit dans le débat du pourquoi et comment vivre ensemble dans la diversité.

¹ Déclaration universelle sur la diversité culturelle, Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg, UNESCO, 2002.

² É. Durkheim, *De la division du travail social*, Paris, PUF, 2013, 416 p.

³ L'École de Copenhague autour de Barry Buzan dans les années 60-70 associe le « désastre » de « la mort du politique » à l'absence de « dialogue » dans l'« espace public ». En termes conceptuels, celui-ci est constitué par les informations, idées et opinions exprimées dans les media et moyens de communication accessibles au public. Jürgen Habermas (*Morale et communication : conscience et activité communicationnelle*, Paris, Le Cerf, 1986, réédition Flammarion, 1999, 212 p. ; *Entre naturalisme et religion, les défis de la démocratie*, Paris, NRF essais, Gallimard, 2008, 378 p.) le met au centre de sa théorisation du dialogue dans l'espace public (cf. *infra*). L'expression conceptuelle est notée avec un « E » majuscule dans le présent texte.

⁴ J.-C. Mallet, *Présidence de la République, Ministère de la Défense, Défense et sécurité nationale : le livre blanc*, Paris, Odile Jacob, La documentation française, 2008, 414 p.

⁵ J.-M. Géhenno, *Commission du livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, Livre blanc défense et sécurité*, Préface de François Hollande, Président de la République, Paris, La documentation française, 2013, 160 p.

A. Du peuplement à la diversité

« Le visiteur qui vient à la découverte de l'île est évidemment d'abord frappé [...] inévitablement (par) la cohabitation des différentes traditions culturelles et religieuses. Et tout cela sur un espace trois fois plus petit que la Corse » selon Idriss Issop Baniar, Président du Groupe de Dialogue Interreligieux de La Réunion. Michel Bolasell⁶, dans son ouvrage sur la problématique du dialogue interreligieux cite « en référence l'île de La Réunion, si bien nommée, sur laquelle le dialogue interconfessionnel s'enracine depuis longtemps dans le quotidien relationnel des habitants ». Il est là aussi dans la manière avec laquelle les quelques 850 000 habitants organisent leur vie quotidienne dans leurs interactions relationnelles.

L'île, déserte, est française depuis sa prise de possession en 1640 « au nom du Roy de France », Louis XIII. Le métissage, caractéristique de la démographie et de la culture réunionnaises, commença, dès le début du peuplement colonial et s'est poursuivi au cours des périodes de l'esclavage et de l'engagisme, par la cohabitation inégalitaire d'« hommes et de femmes », venus de France métropolitaine, de Madagascar, d'Afrique de l'Est, des Comores ou de l'Inde du sud. L'exploitation du café au XVIII^e siècle puis celle de la canne à sucre au XIX^e utilisait une main-d'œuvre abondante et servile. Le déséquilibre numérique entre les sexes marqué par un nombre plus élevé d'hommes que de femmes, suscita et cela pour chaque arrivée massive de population, une accélération des mélanges. Une langue commune, le créole, s'est forgée à partir du conglomérat de langues et dialectes présents dans la société coloniale de plantation.

La Réunion a été ainsi peuplée en seulement 350 ans par des apports venus de trois continents : Europe, Afrique et Asie. Au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle sont arrivés des marchands libres originaires de l'Inde du nord, du sud le Gujarat ou de la Chine. Au début du XX^e siècle le recrutement des engagés se diversifia en provenance de Madagascar, des Comores, du Yémen, du Tonkin, de la côte des Somalis et de l'île Rodrigues. Enfin, la départementalisation de 1946 provoqua un afflux de métropolitains qui se poursuit jusqu'à nos jours, exerçant en général dans la fonction publique mais aussi dans le privé. De cette diversité humaine, ethnique et culturelle, unique dans l'océan Indien, émane, comme le souligne l'anthropologue Jean Benoist⁷, un continuum religieux. Alors pourquoi un dialogue interreligieux et un Groupe dédié à cela ?

La cohabitation de la diversité culturelle et religieuse s'est longtemps pratiquée à La Réunion dans le déni et/ou la répression violente. Le cadre en était la législation coloniale et le système esclavagiste puis engagiste, dont la division du travail a fondamentalement structuré les liens politiques, les rapports sociaux et les relations interpersonnelles⁸. En effet, ce monde insulaire, d'une diversité culturelle et confessionnelle spécifique, s'est façonné dans la rencontre asymétrique de

⁶ M. Bolasell, *Cet autre, mon frère. Histoire, analyse et enjeux du dialogue interreligieux*, Canet, Trabucaire, 2002, 187 p.

⁷ J. Benoist et J.-L. Bonniol, *Hérités plurielles. Représentation populaires et représentations savantes du métissage*, *Ethnologie française*, XXIII, 1994, p. 58-69

⁸ C. Rafidinario, *Empreintes de servitude dans les sociétés de l'océan Indien : métamorphoses et permanences*, Paris, Karthala, 2009, 237 p.

civilisations par l'interaction de différentes logiques dont l'assimilation, le multiculturalisme et l'interculturalisme.

Le GDIR s'inscrit dans le courant qui s'attache à faire prendre conscience, sur le modèle de la diversité interculturelle, que la diversité religieuse, loin d'être un handicap, constitue un patrimoine commun qui est le socle sur lequel se construit l'unité réunionnaise.

B. De l'interculturel à l'interreligiosité

Dans la logique historique de la colonisation, l'île est catholique dès le début du peuplement et le catholicisme a eu pendant plusieurs siècles le statut de religion officielle. Le christianisme, à travers l'Église catholique, imprime fortement sa marque et sa domination dans cette société réunionnaise. Les divers courants du protestantisme s'installent dans l'île à partir de la deuxième guerre mondiale. En 2011, Mgr Aubry évêque de La Réunion, estime entre 70 à 80 % le nombre de baptisés à La Réunion⁹.

D'un point de vue socio-historique, sont catholiques la population « blanche » créole, les « descendants » d'esclaves, une partie des descendants d'engagés indiens du sud, la quasi-totalité des Réunionnais d'origine chinoise, engagés ou commerçants, puis, pour une bonne part d'entre eux, les métropolitains. Fortement réprimée plusieurs siècles, la pratique du culte malgache des ancêtres dit « *servis malgas* » se retrouve dans une large part de la population créole réunionnaise. Comme le souligne Laurent Sermet¹⁰, à La Réunion le syncrétisme n'est jamais loin et la multi-appartenance religieuse est courante. L'hindouisme fait son apparition au milieu du XIX^e siècle, avec l'arrivée d'engagés indiens de culture tamoule. Ceux-ci constituent un groupe religieux numériquement important et en plein renouveau culturel ces dernières décennies. L'islam s'est implanté, à partir de la fin du XIX^e siècle avec les marchands indo-musulmans originaires du Gujarat bien que des musulmans de l'archipel des Comores étaient arrivés dès le XVIII^e siècle par les migrations serviles. Sa présence s'est renforcée à la fin du XX^e siècle avec l'arrivée plus récente de Comoriens et de Mahorais. Les musulmans de La Réunion sont majoritairement sunnites. Juifs, bouddhistes et bahais constituent de petites minorités arrivées il y a quelques décennies.

Le Groupe de Dialogue Interreligieux de La Réunion pratique le dialogue avec toutes les religions et les non croyants¹¹. L'Homme réunionnais est majoritairement un être profondément religieux. Face à l'adversité, il puise des ressources dans sa spiritualité. Idriss Issop Banian témoigne :

« L'île est croyante. Pour s'en convaincre, il suffit de déambuler dans les centre-villes, les sentiers de la foi conduisent inéluctablement vers des cathédrales, églises, mosquées, temples hindous ou pagodes chinoises. À la campagne,

⁹ Interview sur la chaîne télévisée catholique KTO.

¹⁰ L. Sermet, « Pays de l'océan Indien : la cohabitation des religions », in F. Faberon et J.-Y. Faberon (dir.), *Religion et société en Nouvelle-Calédonie et en Océanie*, Paris, Clermont-Ferrand, Les éditions du Centre Michel de l'Hospital, LGDJ, 2013, p. 205-220.

¹¹ Groupe de Dialogue Interreligieux de La Réunion et Grande Loge de France (GLDF), Actes du Colloque Laïcité, République, Religions : Quelle articulation ?, GDIR et GLDF, Saint-Pierre, 2005 (inédit)

derrière les rideaux de cannes se succèdent des chapelets de petites chapelles familiales qui égayent le paysage, et le long des routes d'innombrables petites niches de "ti bondié" témoignent de croyances populaires bien ancrées. Tout au long de l'année, les principales célébrations religieuses emplissent les lieux de culte. Les pèlerinages catholiques ou les processions de Cavadee ou du Dipavali des Hindous drainent une foule immense où la ferveur ne faiblit jamais ».

Les pratiques religieuses étaient aussi des valeurs refuges face à l'assimilation de la culture européenne et les cultes ont été ainsi préservés. À l'inverse de l'Europe où la religion se vit dans la sphère privée, la société réunionnaise vit sa religion dans le visible et la convivialité, souvent interreligieuse. La relation à Dieu est forte, vivante et populaire. Avec les croyances, pratiques, édifices, cérémonies, objets de cultes, elle constitue un patrimoine matériel et immatériel territorialisé indéniable. Selon Mgr Aubry, « la religion constitue le patrimoine de La Réunion ». Aujourd'hui, même si des rivalités existent, il n'y a ni d'exclusion ni ghettoïsation ni confrontation religieuses dans l'espace réunionnais ou sa géopolitique.

La cohabitation de la diversité culturelle et religieuse à La Réunion s'est faite pour beaucoup dans la douleur, une souffrance dont on peut percevoir encore les stigmates. La violence et l'« humiliation »¹² du déni d'humanité de l'esclavage puis de l'engagisme pendant la période coloniale, les préjugés raciaux, la hiérarchisation des cultures, le mépris, l'incompréhension, la censure qui ont prévalu ont laissé des traces dans les mentalités et les liens politiques. Depuis la départementalisation, les rapports socio-religieux restaient sous-tendus par les questions antagoniques : qui sont « français », qui sont « réunionnais » ? Le continuum religieux est sans doute aussi dans ce paradoxe politique de la pratique religieuse comme « opium » et « résistance » en interaction avec une cohésion qui se maintenait principalement par la réduction du conflit par la force.

Si une certaine tolérance religieuse est déjà la pratique politique et administrative au XX^e siècle, la légitimation de la liberté de religion et la liberté religieuse sur un pied d'égalité est relativement récente dans la société réunionnaise. Elle interagit avec les politiques culturelles locales qui se développent à partir des lois sur la décentralisation et la promotion des identités territoriales plurielles. Il est patent que le dialogue interreligieux renforce dans ces dynamiques la part cohésive du sacré, essentielle nous l'avons vu, dans l'architecture de l'identité réunionnaise. Ces stratégies identitaires convergent, en trois décennies, vers la construction d'une identité réunionnaise forte et un profond sentiment de communauté de destin.

Cependant, l'interaction du poids du passé et l'angoisse de l'avenir face à une situation sociale actuellement à la limite de la précarité forme un tableau peu lénifiant de la situation réunionnaise : le taux de chômage est exorbitant tandis que 60 % des jeunes et 60 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté¹³. Comment se fait-il que La Réunion jouisse aujourd'hui d'une relative harmonie sociale caractérisant le « vivre ensemble » ? En d'autres lieux, la cohabitation d'une telle diversité culturelle et religieuse dans un contexte semblable aurait rapidement

¹² Sur le « sentiment d'humiliation », voir Y. Déloye et C. Haroche (dir.), *Le sentiment d'humiliation*, Paris, In Press, 2006, 208 p.

¹³ INSEE, 2011.

éclaté en conflits communautaires ou fait voler la société en éclat. Les exemples n'en manquent pas à travers l'histoire ou l'actualité internationale.

C. De la transmission à la socialisation cohésive

Le métissage originel à l'île touche la quasi totalité des familles réunionnaises. Il suscite également la rencontre de la diversité culturelle. Les généalogies des réunionnais foisonnent d'individus d'origines culturelles et culturelles différentes. Comment les familles organisent-elles cette diversité des cultes ? Existe-t-il des principes de sélection ? Elles orientent les choix de transmission des cultes à leur descendance, soit en fonction d'une obligation en lien avec une religion dominante par influence et/ou coercition (la religion catholique pratiquait l'obligation des baptêmes au XVIII^e et XIX^e siècles pour les esclaves et les engagés par exemple) soit en fonction du respect des règles de transmission de la structure de parenté vécue.

Dans une lignée opérant selon un système de parenté patrilinéaire, c'est le culte du père qui sera transmis à l'enfant, tels les cultes hindou, musulman ou chrétien. Dans une lignée construite sur un système matrilinéaire, le culte privilégié transmis aux enfants sera celui de la mère, comme dans les familles monoparentales créoles métissées, et ce pour toutes les religions. Dans les réseaux de parenté fortement empreints d'une large diversité de cultes (transmission familiale ou acquis par choix individuel), et cohabitant dans une proximité relative, certaines familles ont été amenées à pratiquer des formes de syncrétisme dans lesquelles l'éducation spirituelle des enfants est imprégnée par deux religions simultanément : chrétienne et tamoule par exemple. Cette caractéristique commune aux sociétés créoles amène l'anthropologue Jean Benoist¹⁴ à parler de continuum religieux.

Bien que ce respect des religions et des pratiques semble acquis, il est important de préciser que cette situation n'est pas toujours aussi simple à vivre qu'à définir. De nombreux Réunionnais, notamment appartenant à la jeunesse, et impactés par une modernité marquée par plus de liberté, peuvent être amenés à choisir d'eux-mêmes une autre religion que celle pratiquée et transmise par leurs parents ou leurs grands-parents. Si la continuité s'opérait alors par substitution ou par addition des cultes des ascendants, aujourd'hui un phénomène nouveau apparaît par l'entrée dans les familles de religions n'appartenant à aucun lignage.

Ainsi, un jeune Réunionnais chrétien va s'exercer au service kabaré de tradition malgache ou encore un Chinois va demander le baptême chrétien. Telle une famille où les grands-parents sont hindous tamouls, les enfants sont chrétiens et le petit-fils converti à l'islam. Trois générations et trois expressions du divin pratiquées avec ferveur et sincérité. Si cette proximité de la diversité des religions vécues dans le cadre familial permet de développer certaines compétences d'ouverture à l'autre, comme l'adaptation, elle ne se fait pas toujours sans tension. C'est par exemple le cas pour certains projets de « mariage mixte ». Souvent liées à une méconnaissance et à des représentations hasardeuses et peu justes du culte entrant par choix individuel, les incompréhensions tendent à laisser place à des conflits et à certaines formes de rejets ou de violences intrafamiliales.

¹⁴ J. Benoist et J.-L. Bonniol, *Hérités plurielles. Représentation populaires et représentations savantes du métissage, Ethnologie française, op. cit.*

Sur les cinq dernières années on remarque que de plus en plus de parents sont amenés à contacter les membres du Groupe Interreligieux pour demander des conseils à la fois sur le contenu des religions qui leur sont peu connues et dans lesquelles entrent leurs enfants ou bien sur les liens à construire notamment entre les cultes.

Le GDIR apparaît à la fois comme une instance représentative de la diversité des cultes vécu dans le cadre de la sphère intime de la cellule familiale, permettant ainsi aux Réunionnais d'avoir un modèle de rencontre entre les religions communes à leur filiation ou quartier, mais aussi comme un organe pouvant agir sur les tensions et conflits émanant de la diversité des cultes par la médiation. Des médiations entre parents et jeunes sur le thème de la diversité des cultes vécus et perçus sont proposées, elles permettent d'obtenir des résultats probants. Bien souvent le tiers neutre que représente le médiateur permet d'amener la parole sur la pensée d'une façon plus claire et respectée par les deux parties. Le besoin d'une meilleure connaissance et d'une compréhension du fait religieux est fort auprès de la population réunionnaise.

La visibilité et l'ancienneté relative de ce groupe – vingt-cinq ans, soit une génération – permettent de mesurer les impacts favorables qu'il peut avoir sur le maintien de la cohésion familiale notamment par des médiations en cas de tensions internes. Si l'un des objectifs du GDIR est de mener des actions communes pour une meilleure connaissance des traditions religieuses qui cohabitent à l'île de La Réunion, quels sont alors les effets de cette dynamique sur la cohésion familiale et en quoi participent-ils à la cohésion sociale dans la famille ?

Pour répondre à ce besoin, le GDIR a fait une proposition sur l'orientation des politiques éducatives en proposant une formation continue de « médiateur interreligieux ». La formation de ces acteurs est réalisée par l'Université de La Réunion. Elle se traduit par un diplôme universitaire Dialogue interreligieux, médiation interculturelle et éducation à la paix. Il a pour but de poser les fondements académiques et pratiques pour un dialogue interreligieux et interculturel, afin de mieux connaître et comprendre les différentes religions qui composent les sociétés plurielles. Les enseignements sont suivis d'échanges entre les praticiens directement sur les lieux de cultes.

La résolution des conflits, qui peuvent surgir dans un contexte de diversité ou de pluralité culturelle familiale, peut se réguler à partir de la médiation. Cette formation à la médiation interreligieuse offre un cadre d'approche très intéressant pour combattre différemment la violence intrafamiliale encore très présente à La Réunion : 15 % contre 9 % en métropole¹⁵. Une partie des cours est élaborée afin d'acquérir des compétences pratiques pour établir une communication non-violente et construire la paix en soi et avec autrui. Une fine analyse géopolitique et géostratégique des religions permet d'aborder la résolution des conflits afin que chaque participant devienne un acteur de la paix.

¹⁵ Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, Enquête de suivi des actions du programme « Violences intrafamiliales et violences faites aux femmes », pôle égalité des chances 2011 suivi du Rapport national de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, 2013, 196 p.

À travers cette formation à la médiation interreligieuse, le GDIR se veut acteur permanent de la cohésion sociale dans la société réunionnaise. Le maintien des trois formes de dialogue auprès des familles et dans le champ des transmissions des savoirs : dialogue de vie (relation des différentes religions à travers l'école, le travail, la famille...), d'action (lorsque les religions collaborent à des projets communs : humanitaire, éducatif, prévention du sida...) et d'échange (les religions échangent des informations sur leurs pratiques, leurs traditions en s'efforçant de comprendre l'autre), ancre le GDIR dans le commun.

En effet la représentativité que le GDIR incarne, sa proximité, son soutien, la médiation et la formation qu'il met en place, permettent désormais à cette instance plurielle de s'installer peu à peu comme un référent reconnu et nécessaire auquel les familles s'identifient pour préserver le vivre ensemble et assurer une cohésion plus stable dans la société¹⁶. D'autre part, l'ouverture de ce diplôme à l'Université de La Réunion marque une reconnaissance à la fois de l'utilité du GDIR et donc de ses valeurs dans le champ de la formation, mais également des réelles capacités de l'université et de son impact dans le rôle de la transmission des savoirs, savoirs exclusivement transmis autrefois par l'Église et l'école. En outre, contribuant à former des médiateurs pour sortir les jeunes de leur isolement, ce diplôme universitaire s'inscrit aussi dans la politique de cohésion sociale du conseil général de La Réunion. En effet, le dispositif 2014-2015 « 4 000 jeunes parrainés » propose aux individus d'entrer dans une démarche de parrainage en partenariat avec un médiateur socio-interculturel et de s'ouvrir dans la responsabilité et la solidarité à une action citoyenne. Ce faisant, il participe à la socialisation politique et au maintien d'une société cohésive.

II. Impact de la contribution du Groupe de dialogue interreligieux de La Réunion sur les dynamiques de la cohésion sociale dans l'Espace public

Ni le dialogue religieux ni son organisation en groupe ne sont endémiques à La Réunion. Quatre formes d'institutionnalisation caractérisent le dialogue interreligieux moderne ; elles défendent toutes la paix et les droits de l'homme. Deux d'entre elles viennent des religions elles-mêmes et deux autres interagissent avec les pouvoirs publics, l'une à l'échelle globale, l'autre locale.

De très nombreuses organisations formalisent le dialogue spirituel ou théologique intrareligieux, interconfessionnel, œcuménique ou pluri-religieux. Le dialogue islamo-chrétien ou le mouvement international « Religion for peace » auquel a adhéré le GDIR sont des exemples célèbres. Celui inspiré de Vatican II et initié par le pape Jean-Paul II en 1986 met en œuvre l'« être ensemble pour prier » connu sous le concept d'« esprit d'Assise ». Il ouvre des millions de catholiques au dialogue interreligieux. Le pape François le pratique avec les Palestiniens et les Israéliens en conflit, juifs, musulmans et chrétiens, dans les jardins du Vatican en 2014. L'autre grand courant du dialogue est l'union interreligieuse contre toute forme d'« irrégion » à l'instar du Parlement mondial des religions créé en 1893 à Chicago qui réunit pour

¹⁶ T. Malbert, *Le vivre ensemble réunionnais, cœur d'une logique interculturelle reconnue : le Groupe de Dialogue Inter-Religieux*. Communication pour Actes du Congrès de l'ARIC, Association de Recherche Inter-Culturelle, Rabat, 2014.

la première fois les religions occidentales et orientales dans ce but. Son action s'est transformée à la fin du XX^e siècle en de nombreuses conférences mondiales des religions pour la paix dont la dernière en date se tient en 2014 à Bruxelles.

Le dialogue interreligieux multilatéral pour la paix est animé par l'action intergouvernementale et les sociétés civiles religieuses. Les Nations unies collaborent pour que les actions de la mouvance interreligieuse puissent contribuer à la prévention des conflits et aux sorties de crises ainsi qu'à mettre en place des médiations pour la paix par les religions. Elle a aussi des partenariats universitaires en faveur d'un réseau des Chaires UNESCO du dialogue interreligieux pour la compréhension interculturelle depuis 2006. Par ailleurs, depuis une dizaine d'années, on assiste à de nouvelles formes interculturelles de partenariat entre les pouvoirs locaux et la diversité religieuse.

Le GDIR se construit en mettant en valeur le fait religieux à La Réunion comme le patrimoine commun à tout Réunionnais et en revendiquant le modèle du dialogue interculturel. Il s'inspire des dynamiques du dialogue religieux dans le monde et y participe. Quelle analyse politique faire des principaux axes de son dialogue cohésif : sa posture pour la paix, sa participation citoyenne et sa contribution au vivre ensemble ?

A. Une posture politique pour la paix

Le Groupe de Dialogue Interreligieux de La Réunion est une association loi 1901 créée en 1998. Son objet officiel est culturel et non cultuel au sens de la loi de 1903. L'adhésion et l'engagement sont individuels et ne se prévalent pas de représentation communautaire institutionnelle. Les différentes religions et croyances sont appelées traditions dans une acception culturelle plus large que cultuelle. C'est aussi une façon de tenir compte du fait qu'il y a plusieurs manières de vivre l'appartenance religieuse : par la foi, les rites, la culture, l'histoire, ou la communauté. Ce choix est supposé assurer des fondements solides à un dialogue interreligieux pour la paix et le respect mutuel.

Le groupe informel de dialogue interreligieux à La Réunion s'est constitué pour se positionner dans le débat public. Le contexte des origines est celui d'une guerre, celle du Golfe de 1990-1991. La posture s'est concrétisée pour éviter les transpositions conflictuelles des perceptions extérieures à La Réunion dans l'île, en particulier à l'encontre des musulmans, par l'appel à la paix. La cohésion sociale réunionnaise et la cohésion nationale tenant compte de la spécificité réunionnaise restent une ligne de force constante de l'action formelle du GDIR depuis sa création.

La composition du GDIR présente les caractéristiques de la représentativité de la diversité et de la pluralité religieuse. Ce n'est pourtant pas un système de représentation institutionnelle des organisations religieuses. Dès avant sa formalisation associative en 1998, le dialogue interreligieux à La Réunion est porté par l'initiative de quelques hommes de religions différentes dont l'écrivain, premier évêque catholique créole, Mgr Gilbert Aubry, et l'écrivain musulman Idriss Issop Banihan devenu Président du GDIR. L'adhésion individuelle, entre 40 et 120 membres en vingt-cinq ans, souvent en cooptation, révèle principalement un recrutement de leaders communautaires, religieux et laïcs, ainsi que de notables religieux. Les courants

majoritaires sont modérés et laïques. Il ne s'agit pas de représentativité démographique de la société réunionnaise ou des communautés religieuses mais de leaders d'opinion.

La posture de groupement interreligieux intervenant dans l'Espace public par l'action médiatisée pour la paix est un « *speech-act* »¹⁷ d'autorité morale, organisationnelle et culturelle au regard des composants interculturels de la société réunionnaise, dont la dimension religieuse est prégnante. Sa valeur de rassemblement local réunionnais et national républicain est mise sur la place publique. Sa constance et sa durée en décennies institutionnalise le GDIR en acteur de l'Espace public réunionnais.

Les interactions entre conflits extérieurs, notamment armés, et les tensions internes à La Réunion sont reformulées par les actions du GDIR qui redéfinissent une double spécificité de la paix sociale réunionnaise. D'une part, c'est une rupture dans le temps : une paix post-esclavagiste, postcoloniale et post-hégémonique religieuse. D'autre part, c'est une hiérarchisation de l'espace politique. Il priorise l'intériorité des frontières sociales, politiques et territoriales réunionnaises. Ces actions fonctionnent ainsi comme le diapason d'une éthique réunionnaise de paix : construire un vivre ensemble interculturel enfin possible.

À partir de l'objet de l'association, comment se construit le bien commun ? Il ne s'agit pas d'édifier un syncrétisme ni de convertir. La construction est double : par négation, pas de dialogue théologique ; et par affirmation, promotion du lien social et du vivre ensemble interculturel réunionnais. Pour cela, les actions du GDIR passent souvent par la connaissance mutuelle et la convivialité interreligieuse. Elles élaborent surtout un ensemble de valeurs partagées affirmées dans l'Espace public : prière pour la paix, charte de la famille, appel à la fraternité. On serait tenté d'y voir l'objet moral de distinction entre le bien et le mal. La ligne directrice est dans le champ politique de la paix sociale et la sécurité, en d'autres termes, celui des rapports de force. En effet, le dialogue est élargi à la construction de valeurs communes à la société réunionnaise. Il est revendiqué comme une éthique du vivre ensemble et, en ce sens, citoyenne et politique.

B. Une participation politique citoyenne

Les pouvoirs publics et leur action sont rarement critiqués frontalement par le GDIR. Les critiques parlent d'une rhétorique religieusement et politiquement correcte, d'une posture conservatrice eu égard aux pouvoirs locaux et étatiques, voire d'une « action mondaine » de publicité médiatique entre « la journée internationale de la paix et la journée internationale de la non-violence ».

Cela peut être discuté, mais s'y arrêter serait sans doute méconnaître deux choses apparemment paradoxales. D'une part, le GDIR cultive la plus grande prudence quant aux risques d'instrumentalisation politique de quelque façon que ce soit. Ceci est évidemment très lié à la responsabilité communautaire que chaque membre risque d'engager dans ses prises de position. D'autre part, l'action du GDIR a une dimension d'engagement intellectuel au sens spécifiquement français du terme : foncièrement humaniste et laïque.

¹⁷ Voir l'École de Copenhague, précitée.

Stratégique également, car il s'agit aussi de réguler les rapports de force interreligieux et sociaux. Les religions n'ont pas l'apanage de l'éthique. Dans une société où les valeurs séculières sont largement véhiculées, le socle du vivre ensemble est devenu humaniste et a cessé d'être la marchandisation humaine. La meilleure protection de la liberté religieuse et de la liberté de religion est devenue la laïcité, créé pourtant pour tenir la religion hors de l'Espace public.

Certains analysent la situation religieuse réunionnaise en faisant la distinction juridique entre liberté religieuse et liberté de religion. L'une découle de l'action publique, l'autre de la volonté privée et individuelle de conscience religieuse. Elle conduit à une « cohabitation des religions »¹⁸. La conception habermassienne¹⁹ de l'Espace public, par contre, tient à l'interaction entre les deux. Ceux qui font usage de leur raison s'approprient l'Espace public où la critique contre les pouvoirs publics peut s'exercer dans un processus de dialogue interprétatif propre à la démocratie. Les résultats tendraient à devenir normatifs et éviteraient l'absolutisme. Il y a donc création et partage intersubjectifs de sens et de « référentiel »²⁰.

En ce qui concerne La Réunion, cela fait double débat. D'un côté, il y a ceux qui prônent que les religions relèvent de l'espace privé et doivent y rester par la volonté publique. Ils s'appuient tant sur l'histoire nationale que l'héritage de la société de plantation réunionnaise. D'un autre côté, il y a ceux qui défendent l'idée que dans une société démocratique, les religions sont un acteur comme un autre de l'Espace public. Mais débat dans le débat, certains arguent que la séparation de l'État et de la religion étant actée par la loi sur la laïcité, les religions n'ont pas à pratiquer la critique contre les pouvoirs publics et donc, ne sont pas *de facto*, et par définition, acteurs à part entière de l'Espace public. Voire, elles en seraient les alliées objectives, si ce n'étaient des auxiliaires.

Pour le GDIR, s'approprier la laïcité par le dialogue interreligieux favorise d'autres formes de communication religieuse dans l'Espace public. Le luthérianisme clouait ses thèses aux portes des églises, en l'occurrence sur la place publique. En 2014, « Entrer en dialogue, don à offrir à tous dans l'aréopage des cultures actuelles » déclare le Pape François, redéfinissant la doctrine catholique d'ouverture au monde. C'est une posture qui permet de légitimer la participation au débat public et à ses dimensions politiques. L'interprétation des silences cependant serait aussi révélatrice que des prises de parole. Quand s'agit-il d'une spirale du silence conformiste ? Quand s'agit-il de privilégier le confessionnel sur l'interreligieux ? Quand s'agit-il de rompre le silence pour engager la discussion à visée éthique et critique des pouvoirs ?

¹⁸ L. Sermet, « Pays de l'océan Indien : la cohabitation des religions », *op. cit.*, p. 205-220.

¹⁹ J. Habermas, *Morale et communication : conscience et activité communicationnelle*, *op. cit.*, 212 p. ; J. Habermas, *Entre naturalisme et religion, les défis de la démocratie*, *op. cit.*, 378 p.

²⁰ Voir C. Rafidinarivo, *Empreintes de servitude dans les sociétés de l'océan Indien : métamorphoses et permanences*, *op. cit.*, 237 p. Il faut comprendre « référentiel » au sens de Pierre Muller, « ensemble d'idées en action ». Il concerne seulement les politiques publiques chez Pierre Muller (*Les politiques publiques*, Paris, PUF, (Que sais-je ?, n° 2534), 2013, 127 p.). Il concerne tous les acteurs de la société chez Rafidinarivo (*Empreintes de servitude dans les sociétés de l'océan Indien...*, *op. cit.*) qui en souligne la dimension de construction de représentations sociales fonctionnant comme « vérité effective » selon le mécanisme décrit par Machiavel : est vrai ce que l'on croit comme vrai et fait agir. Et ce, individuellement ou en réseau (voir M. Crozier et E. Friedberg, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1997, 448 p.).

En outre, la pratique des acteurs de l'Espace public, à l'instar de celle du GDIR, révèle aussi des interactions entre acteurs « civils » de l'Espace public. Celles-ci ont des résultantes de rapports de force. Certaines sensibilités religieuses par exemple, mènent un dur combat contre la franc-maçonnerie et certaines obédiences franc-maçonnaises un dur combat contre les religions. Quant au GDIR, il a organisé un colloque sur la laïcité avec la Grande Loge de France et pratique avec tous dans l'Espace public un dialogue de laïcité. Tous ne sont pas pour le dialogue interreligieux de par le monde. Certains le condamnent dans la violence et la terreur les plus extrêmes, certes pas à La Réunion, mais la portée emblématique de ces actes n'est pas sans influence. En même temps, l'affirmation active du dialogue interreligieux dans l'Espace public réunionnais a un effet miroir cohésif. Elle représente une matérialisation de la sécurité de la liberté religieuse et la liberté de religion, comme un exemple de paix interreligieuse et de cohésion interculturelle.

L'axe d'engagement du GDIR pour la paix et la cohésion sociale est ainsi flagrant alors que celui de la cohésion économique est quasi inexistant. Le GDIR l'explique par la limitation de sa capacité d'action pour répondre aux graves problèmes économiques de La Réunion, redisons-le : 60 % de la population active vivant en dessous du seuil de pauvreté, 60 % des jeunes au chômage ainsi que 40 % de l'ensemble de la population active. Durkheim²¹ contre Weber ? La communication du GDIR envers les pouvoirs publics infère que selon lui, c'est d'abord à l'État qu'incombe la solidarité sociale et pas seulement la cohésion nationale.

C. *La contribution du dialogue interreligieux au « vivre ensemble »*

Les politiques publiques territoriales interprètent à La Réunion la laïcité comme séparation stricte des religions et de l'État mais en même temps comme protection, voire dynamisation de la pluralité²². C'est ainsi que l'action des collectivités territoriales finance par exemple, les fêtes des différentes religions : le dipavali hindou, le bazar de Noël, le fandroana dit indépendance malgache, la fin du ramadan ou le nouvel an chinois. Le GDIR est régulièrement invité à participer à l'animation sociale territoriale. Il recherche les partenariats avec les municipalités pour développer des actions laïques comme la journée de la fraternité.

De même, le fait religieux ne s'arrête pas au portail des écoles mais le corps enseignant est très attaché à la laïcité et l'administration le rappelle de façon explicite dans ses circulaires. C'est un milieu traditionnellement critique vis-à-vis de l'influence religieuse, tout comme l'influence politicienne, considérée comme une entrave au libre arbitre que l'école a pour mission de former. Les débats sur le port du voile intégral dans le contexte du vote de la loi en 2004 sur le port de signes religieux dans les écoles publiques par exemple, ont conduit à négocier et faire

²¹ Voir É. Durkheim, *De la division du travail social*, op. cit. ; voir aussi M. Weber, *Sociologie des religions*, Paris, Gallimard, 2006, 545 p.

²² A.-S. Lamine, « Quand les villes font appel aux religions. Laïcités et nouvelles prises en compte de la pluralité religieuse », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 96, Urbanité et liens religieux, novembre 2004, p. 149-156. Voir aussi l'enquête de l'Association des maires des grandes villes de France en 2011 où 100 % des villes interrogées refusent de financer des lieux de culte mais 18 % des municipalités déclarent accompagner des projets en accordant des avis favorables pour les permis de construire, en aidant à trouver du foncier disponible, ou en accompagnant les démarches administratives (M. Kléthi, « Diversité et égalité des chances, une enquête exclusive de l'AMGVF », *La Lettre des MGVF*, 9 novembre 2011, p. 3).

adopter une spécificité réunionnaise à l'école, le port d'un foulard remplaçant le voile. Différemment de la France métropolitaine, l'interreligiosité pratiquée à La Réunion a fait considérer par la majorité de la population, que c'était un non problème public.

Le vivre ensemble s'affiche aujourd'hui dans l'opinion publique réunionnaise comme une compétence d'ouverture à l'Autre. Il s'agit en tous cas d'une laïcité d'ouverture au sein de la République, qui ne reproduit pas le système français métropolitain à l'identique. Est-ce une voie originale d'intégration qui mérite d'être considérée comme un modèle de paix, voire de sécurité ? Issa Asgaraly, dans son ouvrage *L'interculturalité ou la guerre*²³, met en évidence les précautions à avoir envers l'autre afin de mieux le connaître et le comprendre pour ainsi prévenir les conflits et favoriser la cohésion sociale et la paix. Selon lui, l'intégration de la population de la planète par la démarche interculturelle n'est plus un choix, elle devient une obligation sociétale pour éviter la guerre.

Les Réunionnais sont connectés, ils voyagent, ils accueillent. Devant leurs écrans, ils n'ignorent rien de la mutation rapide du monde et du risque de déchirement de la planète par des affrontements interreligieux. Ils sont face aux désaccords religieux, sources de tension et trop souvent de conflits dans le monde, notamment dans des espaces relativement étroits tels que celui d'un quartier ou d'une île. Ils constatent que la notion de vivre ensemble apparaît de plus en plus dans un monde globalisé comme une nécessité et une revendication mais aussi que de nombreux conflits perdurent par la volonté armée, voire terroriste, d'un vivre ensemble dans un entre-soi religieux lié à l'anéantissement ou la marchandisation de l'autre.

L'affirmation identitaire réunionnaise face à l'identité métropolitaine et/ou européenne²⁴ se modifie. La connexion et l'empathie médiatique resserrent aussi les liens politiques nationaux par les débats démocratiques, les grands moments électoraux qui deviennent de proximité, les épreuves partagées en tant que Français. De jeunes soldats réunionnais sont morts en Afghanistan. Un Réunionnais a été retenu en otage avec ses collègues d'Areva au Sahel. Des otages français ont été exécutés au Sahel, en Algérie. Le GDIR participe de ces dynamiques cohésives. Toujours est-il que la laïcité vécue dans la mémoire politique française d'abord comme le résultat de l'affrontement de la liberté et de la religion est vécue par les Réunionnais comme le garant et la sécurité de leur liberté religieuse et de la liberté de religion. Cela prend une nouvelle dimension éthique de lutte contre la barbarie dans le contexte des conflits actuels dans le monde.

D'autre part, le sentiment d'appartenance des Réunionnais ne concerne pas exclusivement La Réunion ou la France. Comme la plupart des gens de leur temps, ils cultivent la multi-appartenance et celles religieuses ou culturelles sont souvent transnationales. D'après leurs discours, tous les acteurs du développement de l'île, territoire frontalier éloigné de la République et de l'Union européenne, sont désormais conscients du grand défi à relever au présent et pour l'avenir dans ce

²³ I. Asgaraly, *L'interculturel ou la guerre*, préface de Jean-Marie Gustave Le Clézio, Port-Louis de Maurice, Presses du M.S.M., 2005, 120 p.

²⁴ F. Foret et X. Itçaina, « Dieu loin de Bruxelles, L'europanisation informelle du religieux », *Politique Européenne*, n° 24, 2008, p. 43-60.

contexte : le maintien de la cohésion et la consolidation de l'unité réunionnaise. La cohésion sociale n'est pas facile dans la diversité locale globale et le dialogue interreligieux ne peut à lui seul répondre aux revendications de justice d'équité ou de solidarité ni au vide politique que les conflits révèlent. Mais l'État non plus ne peut le faire à lui tout seul dans un monde désormais globalisé.

CONCLUSION

La participation sociale du GDIR aux médiations interculturelles au sein des familles réunionnaises en fait un garant de la cohésion sociale. La participation politique du GDIR au débat dans l'Espace public en fait une participation citoyenne. Son référentiel pour l'interculturalité et le vivre ensemble construit la légitimité de son action sur le registre de l'éthique et dans l'Espace public réunionnais. Il est sa ligne discursive dans la critique sociale et celle des pouvoirs. Il fonde son influence. La laïcité dont il est un ardent défenseur porte la liberté. La solidarité est tout aussi la fraternité que « la densité morale » de l'interdépendance interculturelle. L'égalité et l'équité s'incarnent dans la protection de la diversité et la pluralité. La cohésion se pratique dans le vivre ensemble.

Son mode de participation semble avoir plus d'impact sur la négociation d'une place dans la société réunionnaise que dans l'influence sur le processus de décision politique : marquage culturel de présence dans l'Espace public, médiation, socialisation, régulation du religieux, du social et du politique. Son statut et ses rôles tendent à s'institutionnaliser tant vis-à-vis de la population, des sociétés civiles que des pouvoirs locaux et nationaux. Il en est de même dans l'Espace public régional ou global par l'adhésion aux organisations internationales ainsi que les communications et échanges à échelles multiples. Sa contribution au changement se ferait plutôt par incrémentation et réformisme.

C'est le dialogue interreligieux lui-même, favorisé par l'interculturalité, qui contribue à transformer l'interreligiosité en socialisation cohésive et la participation politique citoyenne en éthique du vivre ensemble, surtout quand il se pratique dans la liberté de la diversité plurielle.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ARBOIT G. et MICHEL M.**, « Non-vu et non-dit dans la médiatisation de l'actualité internationale, Une application de la spirale du silence », *Annuaire français des relations internationales*, volume IX, 2008, p. 833-846.
- BUZAN B., WAEVER O. et De WILDE J.**, *Security. A New Framework for Analysis*, Boulder University of Colorado, Lynne Rienner, Boulder, 1998, 239 p.
- DAVID C.-P.**,
- *La guerre et la paix*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006, 2^e édition, 436 p.
- *La guerre et la paix : approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, 3^e édition, 554 p.
- ÈVE P.**, *La laïcité en terre réunionnaise : origine et originalité*, Saint-André, Océan Édition, 2005, 269 p.
- FERENCZI T. (dir.)**, *Religion et politique. Une liaison dangereuse ?*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2003, 254 p.
- FERRERE D.**, *Dix ans de dialogue interreligieux à La Réunion*, Mémoire de Master Histoire, Université de La Réunion, Saint-Denis, 2012, 165 p.
- JEAN M.**, *Penser la laïcité avec Habermas, Étude critique de la conception habermassienne des rapports religion-politique*, Thèse de doctorat en sciences des religions, Université du Québec à Montréal, 2011, 366 p.
- LAMINE A.-S.**, *La cohabitation des dieux. Pluralité religieuse et laïcité*, Paris, collection Le lien social, PUF, 2014, 318 p.
- LEMÉE M.**, *Dialogue Interreligieux à l'Île de La Réunion, vers l'institutionnalisation et l'intégration identitaire du pluralisme ?* Mémoire de Master d'Ethnologie, Université de La Réunion, 2003.
- MALBERT T. et LATCHOUMANIN M. (dir.)**, *Famille et parentalité, rôles et fonctions entre tradition et modernité*, Paris, l'Harmattan, 2007, 302 p.
- PAUGAM S. (dir.)**, *Repenser la solidarité : l'apport des sciences sociales*, Paris, PUF, 2011, 980 p.
- PERRATON C., DUMAIS F., TREPANIER-JOBIN G. (dir.)**, *Comment vivre ensemble ? La rencontre des subjectivités dans l'espace public*, Actes du colloque de l'Université du Québec à Montréal, Montréal, 2007, en ligne : http://www.er.uqam.ca/nobel/gerse/groupe/wp_5.html.
- RAFIDINARIVO C.**, « Couleur et Politique dans l'océan Indien », in S. Fuma (dir.), *Regards sur l'Afrique et l'océan Indien*, Paris, Le Publieur, (Bibliothèque Universitaire et Francophone), 2005, p. 237-246.
- TOURAINÉ A.**, « La séparation de l'État et de la Nation », *Cahiers de l'URMIS*, n° 7, juin 2001 (<http://urmis.revues.org/12>).